

#### THÈMES DE LA RENCONTRE

#### ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES (EEE) / EAUX SOUTERRAINES

La rencontre visait principalement, pour chacun de ces sujets, à discuter de l'évolution de la situation et de la mise en œuvre des actions, afin de mettre à jour au besoin le plan directeur de l'eau (PDE) et son plan d'action.



#### PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE) 2024-2034

#### MODIFICATIONS EN VUE DE L'APPROBATION MINISTÉRIELLE

Le PDE 2024-2034 a été déposé en mars 2024. Suite aux consultations interministérielles (novembre 2024 à février 2025), deux objectifs doivent être mis à jour pour répondre aux exigences réglementaires.

#### OBJECTIFS MODIFIÉS ET ADOPTÉS

##### Objectif 4.1.4 - Approvisionnement en eau

Il vise à mettre en œuvre le plan de protection des aires d'alimentation en eau potable dans 19 municipalités, mais il devrait y en avoir un qui vise au préalable leur élaboration. L'engagement ne semble pas présent pour le moment. Une perspective d'objectif est proposée en remplacement.

Perspective d'objectif: "D'ici 2030, promouvoir la mise en place d'un plan de protection des aires d'alimentation en eau potable dans 19 municipalités."

##### Objectif 5.2.3 - Conflits d'usage

Le terme "accès privés" est remplacé par "équipements privés tels que descentes à bateau ou rampe de mise à l'eau".

"D'ici 2034, 3 municipalités mettent en place des actions limitant la multiplication des équipements privés tels que descentes à bateau ou rampe de mise à l'eau dans les nouveaux développements résidentiels".

#### MISES À JOUR DU PDE

#### Présence d'une espèce exotique envahissante

##### Problématique priorisée 3: orientations 3.1, 3.2 et 3.3

##### Etat de la situation

De 2022 à 2025, les signalements d'EEE sur le territoire sont passés de 65 à 114, dont près de la moitié sont considérés comme des **espèces prioritaires**. Cette hausse de 75% s'accompagne de l'introduction de 2 nouvelles espèces, pour un total de 13.

##### Interventions

Pour limiter la problématique, la **prévention**, la **détection** et la **lutte** aux EEE sont requises.

Quelques actions ont déjà été réalisées en ce sens :

- Mise en place d'un réseau d'une douzaine de stations de lavage (CLAP)
- Projet de règlement provincial interdisant la vente et la culture d'EEE (Gouvernement du Québec)
- Caractérisation, sensibilisation et contrôle de l'hydrocharide grenouillette (OBV Lac-Saint-Jean)
- Élaboration d'une stratégie de lutte contre les EEE floristiques (CREDD et MELCCFP)

#### MIS À JOUR DU PLAN D'ACTION

La Table de concertation a identifié de nouvelles actions souhaitées :

- Encourager l'utilisation des stations de lavage
- Promouvoir le projet de règlement mentionné ci-dessus
- Sensibiliser divers publics, notamment via le milieu scolaire

#### Problème d'approvisionnement en eau

##### Problématique priorisée 4: orientations 4.1, 4.2 et 4.3

L'équipe de recherche sur les eaux souterraines de l'UQAC développe un **Plan régional de gestion durable des eaux souterraines du Saguenay-Lac-Saint-Jean**.

Les MRC, la ville de Saguenay sont les principaux partenaires. Ce plan est en synergie avec les schémas d'aménagement durable des MRC et répond aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).

L'objectif est d'élaborer un plan fondé sur des indicateurs environnementaux, sociaux et économiques qui tiennent compte de l'évolution du climat.

##### Étapes de réalisation

- Portrait régional de la consommation en eau (en cours)
- Évaluation des risques pour la ressource (2026-2027)
- Transfert des connaissances (2027-2028)
- Modélisation des impacts (2026-2027)
- Base de données accessible (2027-2028)

#### MIS À JOUR DU PDE

L'objectif suivant est créé à partir de l'action. "D'ici 2029, élaborer 1 plan régional de gestion durable des eaux souterraines au Saguenay-Lac-Saint-Jean."



PROCHAINE  
RENCONTRE  
Mars/Avril 2026

POUR NOUS SUIVRE

